

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 02 octobre 2023 – 20h

Présents : Sophie PHELIPEAU, Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Isabelle CLAUDE RUSSO, Hector CUADRADO, Christian LE BARON, Thomas LE BATARD, Mickaël RAULT.

Absents : Arnaud SAINT JAMES a donné pouvoir à Michaël RAULT, Nathalie METIVIER, Clément LESAGE, Elodie PASQUET.

Secrétaire de séance : Thomas LE BATARD

1- Approbation du compte rendu du 11 septembre 2023

Sophie PHELIPEAU demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 11 septembre 2023. Aucune remarque n'est formulée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2023.

2- Décision modificative n°1 du budget communal

Lors du vote du budget primitif 2023, l'article 2156 n'avait pas été abondé et l'article 2157 pas suffisamment.

Suite à la nécessité d'engager des dépenses d'investissement liées à la réparation d'une borne à incendie et au rachat d'électroménagers de la salle polyvalente, il y a lieu de rééquilibrer les opérations budgétaires.

Andréa LECARPENTIER propose la modification budgétaire suivante :

	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
Compte 61521 Entretien et réparations sur terrains	7 000 €	- 4 300 €	+ 2 700 €
Compte 2156 Matériel et outillage d'incendie	0,00 €	+ 3 200 €	+ 3 200 €
Compte 2157 Matériel et outillage technique	2 000 €	+ 1 100 €	+ 3 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

3- Délibération relative aux dispositions relatives au Jardin du Souvenir

Dans le souci de mieux prendre en compte les volontés des défunts, le législateur confère au Maire le pouvoir de créer un espace aménagé dédié à l'accueil des cendres des personnes ayant fait l'objet d'une crémation.

Cet espace est appelé « jardin du Souvenir ».

Un mémorial sera érigé sous forme d'un totem.

Des plaques comportant, noms, prénoms, années de naissance et années de décès des personnes dont les cendres ont été dispersées dans le puits du jardin du souvenir, peuvent être apposées sur ce mémorial dont le coût sera supporté par la famille du défunt ou de la défunte.

Un règlement régissant les modalités de dispersion est annexé à la présente et sera remis à chaque demandeur. IL sera également disponible sur le site de la commune.

Un registre « Dispersion » est à la disposition des familles à la Mairie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des dispositions relatives à la création d'un jardin du souvenir.

APPROUVE le règlement intérieur du jardin du souvenir annexé.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

4- Délibération relative à la désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom du Maire

Madame Sophie Phelipeau, Maire et son conjoint Monsieur Thomas Le Batard, Conseiller Municipal, informent le Conseil Municipal qu'ils vont être intéressés à titre personnel par des travaux qu'ils souhaitent réaliser à titre personnel et que pour cela, ils auront besoin d'un permis de construire.

Or, selon l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour effectuer toutes démarches et prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire.

Madame le Maire, Sophie Phelipeau, et son conjoint Monsieur Thomas Le batard, Conseiller Municipal, se retirent afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'ils sont intéressés personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame Andréa Lecarpentier, 1^{er} Adjoint au Maire, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

5- Questions et Informations diverses :

- **Station d'épuration des eaux usées Vieux-Avenay :** Sophie Phelipeau informe que les demandes d'urbanisme qui nécessitent un raccordement au réseau assainissement sont systématiquement refusées par la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (VOO) qui a la compétence assainissement.
Suite à sa rencontre avec le Vice-Président de la Communauté de communes en charge de l'assainissement, il s'avère qu'étant donné les modifications de critères de conformité établis par l'Etat, la station d'épuration Vieux-Avenay n'est plus conforme. Elle fonctionne correctement mais l'absorption de l'eau se fait difficilement sur le terrain et déborde sur les terrains mitoyens.
La Communauté de communes VOO prévoit de commander un sondage afin de mesurer la capacité d'absorption de l'eau sur un terrain mitoyen de 5 hectares, le propriétaire étant d'accord pour vendre son terrain. Le résultat est attendu pour début novembre.
Dans le cas où le terrain mitoyen ne serait pas en mesure d'absorber l'eau issue de la station d'épuration, une seule des communes (Vieux ou Avenay) pourra utiliser la station, l'autre commune devra se raccorder à une autre station.
- **Entretien des espaces verts de la commune :** Sophie Phelipeau informe qu'elle a demandé des devis pour l'entretien des espaces verts, du lotissement du Closet et des cimetières.
Pour l'ancien cimetière, si l'option bâchage et remise de gravier est choisie, il y aurait la possibilité de bénéficier de la subvention DETR. Cette technique a une durée d'efficacité de cinq ans.
Sophie Phelipeau fait part de son rendez-vous mardi prochain pour une démonstration avec un commercial d'une entreprise qui vend des produits dés herbants zéro phyto.

- **Aménagement des anciens vestiaires de foot** : Thomas Le Batard informe qu'avant toute demande de devis il faudrait au préalable connaître les aménagements souhaités de ce local.
Isabelle Claude Russo demande ce qu'il en est de l'avancée de ce projet. Thomas Le Batard répond qu'en raison des dépenses futures concernant le véhicule de la commune et l'appel à des entreprises d'entretien des espaces verts pour compléter le travail des adjoints techniques de la commune, le projet d'aménagement des vestiaires est repoussé.
Andréa Lecarpentier souhaite voir chiffrer ce projet pour éventuellement envisager le financement des travaux avant la fin du mandat et dépôt des demandes de subventions si la Commune venait à en bénéficier.
- **Haie de bambous au lotissement du Closet** : Le trottoir devant la parcelle sur laquelle le propriétaire avait planté une haie de bambous est très abîmé. Le propriétaire a fait une déclaration auprès de son assurance. La Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a reçu toutes les informations nécessaires et va pouvoir entamer les travaux de réfection de cette partie de trottoir.
- **Eclairage de la commune** : Sophie Phelipeau rapporte que plusieurs administrés se sont plaints de l'absence d'éclairage communal le matin, particulièrement pour les lycéens qui se rendent à l'arrêt du bus dans l'obscurité. En effet, par délibération du 7 novembre 2022, le conseil municipal a voté une modification des horaires d'éclairage « ... et une extinction à 22 heures sans rallumage du 1^{er} juin au 30 septembre. »
Une délibération sera soumise au conseil municipal pour un rallumage le matin à partir du 1^{er} septembre.
- **Canalisation des eaux potables** : Sophie Phelipeau informe que le remplacement des canalisations d'eau potable Chemin des Clos entre Le Hameau des Champs et le croisement avec la rue des Gâbles, est programmé par « les Eaux du bassin Caennais ». A la demande de la commune, il est envisagé que la chaussée soit refaite par leurs soins sur cette portion.
- **Implantation d'éoliennes** : Sophie Phelipeau a envoyé, pour avis, un courrier concernant l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques à Monsieur le Maire de Fontenay le Marmion.
Des ateliers de co-constructions sont organisés par la Communauté de communes vallées de l'Orne et de l'Odon.
- **Schéma cyclable** : Isabelle Claude Russo informe que la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a fait un appel à projet pour une liaison Maltot - Feuguerolles.
- **Entretien de la commune** : Sophie Phelipeau propose des « opérations coups de poings » en faisant appel occasionnellement à des entreprises d'entretien d'espaces verts, lorsque l'état de la commune le nécessite.
- **Adjoint technique communal** : Sophie Phelipeau informe que Lucas Provost, adjoint technique, titulaire depuis le 1^{er} janvier 2023, a demandé par courrier déposé dans sa boîte aux lettres, à modifier son temps de travail : il souhaiterait travailler à 70%.
Sophie Phelipeau s'inquiète compte-tenu des tâches à accomplir. Elle s'informerera auprès du centre de gestion des possibilités d'aménagement.

La séance est levée à 22h30.

